



académie  
Bordeaux

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Académie de Bordeaux

# Dossier de presse

## Rentrée scolaire 2011

Conférence de presse

Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011

---

**Contact presse :**

**Marion GALLIER - BOILEVIN, Chargée de communication**

**Tel : 05.57.57.38.30 / Mail : [chargcom@ac-bordeaux.fr](mailto:chargcom@ac-bordeaux.fr)**

## Le projet académique « Objectif 2015 »

## L'académie de Bordeaux en chiffres

## L'ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

### 1. Consolider les savoirs fondamentaux à l'école et au collège

- 1.1 La maîtrise du socle commun et la prévention de l'illettrisme, objectifs premiers de la scolarité obligatoire
- 1.2 Une continuité CM2 - 6<sup>ème</sup> renforcée, vers l'Ecole du socle commun
- 1.3 Le livret personnel de compétences
- 1.4 Instruction morale à l'école primaire

### 2. Poursuivre la réforme du lycée

- 2.1 Consolider la mise en place de la classe de seconde
- 2.2 La nouvelle classe de 1<sup>ère</sup> générale et technologique
- 2.3 La classe Terminale professionnelle
- 2.4 Des outils au service de la personnalisation des apprentissages
- 2.5 L'autonomie et la responsabilisation des lycéens, une priorité renouvelée
- 2.6 La culture au lycée

### 3. Renforcer les dispositifs au service de la réussite scolaire

- 3.1 Le programme ECLAIR
- 3.2 Les établissements de réinsertion scolaire (ERS)
- 3.3 Les internats d'excellence
- 3.4 La réforme des procédures disciplinaires au collège
- 3.5 L'expérimentation « cours le matin, activités sportives et culturelles l'après midi »

### 4. Développer l'usage du numérique à l'école

### 5. Inclure les élèves en situation de handicap

### 6. La gestion des ressources humaines

- 5.1 Améliorer l'accueil et la formation des nouveaux enseignants
- 5.2 Le pacte de carrière
- 5.3 Le nouveau cadre des élections professionnelles : vote électronique par internet

## Le projet académique « Objectif 2015 »

Le projet académique « Objectif 2015 » **entre en vigueur à la rentrée 2011.**

Il **définit les axes de travail de l'académie pour la période 2011-2015.**

L'élaboration de ce projet a fait l'objet d'une **large consultation** dans les écoles et les établissements.

Il est **structuré en quatre axes** déclinés en objectifs qui les précisent et en actions qui en constituent les éléments opérationnels.

Il **est adossé à une série d'indicateurs de performance académique** dont : la proportion d'élèves entrant en 6<sup>ème</sup> avec au moins un an de retard, le taux de redoublement en 6<sup>ème</sup>, le taux de redoublement en seconde générale et technologique, le taux d'accès des élèves de 3<sup>ème</sup> en seconde générale et technologique, le taux d'accès au baccalauréat, le taux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers vers l'enseignement supérieur...

... et à **l'Atlas de l'académie**, cartographie complète de l'académie, élaborée sur la base de données statistiques : contexte territorial et démographique, 1<sup>er</sup> degré (effectifs, établissements, évaluations...), 2<sup>nd</sup> degré et supérieur (établissements, offres de formation, handicap, TICE...), examens, personnels et budget (bilan social, pyramide des âges...). Cet atlas sera prochainement en ligne sur le site du rectorat [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)

### Les axes du projet académique

---

#### **L'axe 1 - « Assurer la réussite du parcours de tous les élèves » :**

Vise tout le parcours de formation des élèves et les compétences qu'ils doivent acquérir pour leur réussite scolaire, mais aussi pour préparer au mieux leur insertion professionnelle et sociale. Les différentes actions qui le composent dessinent les orientations pédagogiques et éducatives qui seront au cœur du travail académique dans les 4 prochaines années.

#### **L'axe 2 - « Favoriser la scolarité de chaque élève à besoins particuliers » :**

S'attache à définir les orientations de l'académie au service des élèves les plus fragiles. Il s'agit bien ici de porter une politique d'équité face aux inégalités qui peuvent exister dans le public accueilli dans les écoles et les établissements de l'académie.

#### **L'axe 3 - « Favoriser le parcours d'orientation de tous les élèves » :**

Met en exergue l'un des éléments centraux des réformes que connaît l'institution scolaire : la maîtrise par les élèves de leur parcours de formation au service du projet d'orientation.

# Le projet académique « Objectif 2015 »

## ☞ L'axe 4 - « Renforcer le pilotage académique au profit des objectifs pédagogiques » :

Identifie les objectifs prioritaires de l'académie pour ses personnels, notamment par une politique ambitieuse de gestion des ressources humaines. Il définit aussi les éléments de pilotage et d'évaluation qui favoriseront les réussites pédagogiques de l'académie, notamment en promouvant l'autonomie des établissements et leur accompagnement institutionnel.

Retrouvez le projet académique « Objectif 2015 » en ligne sur le site du rectorat de Bordeaux : [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)

# L'académie de Bordeaux en chiffres

## L'Académie en chiffres

### Les nouveautés de la rentrée 2011

- ⇒ Les nouvelles formations professionnelles et technologiques
- ⇒ Les ouvertures de sections européennes et internationales
- ⇒ Les ouvertures de sections bilangues
- ⇒ Les ouvertures de sections sportives
- ⇒ Les autres ouvertures

## L'académie de Bordeaux en chiffres

### Effectifs prévisionnels des écoles et établissements scolaires publics

(Constat 2010 et prévisions pour la rentrée 2011)

	PREMIER DEGRÉ écoles		SECOND DEGRÉ collèges-lycées		Post-Bac (CPGE – BTS)	
	2010	Évolution des effectifs prévisions 2011	2010	Ecart 2011	2010	Ecart 2011
DORDOGNE	32 435	-126	23 974	365	835	2
GIRONDE	127 543	412	92234	1 565	5 580	133
LANDES	33 310	24	24 561	867	738	-16
LOT-ET-GARONNE	26 590	-17	20 295	141	651	12
PYRÉNÉES- ATLANTIQUES	45 833	-286	36 277	483	2 156	-14
<b>ACADÉMIE</b>	<b>265 711</b>	<b>7</b>	<b>199 341</b>	<b>3 421</b>	<b>9 960</b>	<b>117</b>

### Effectifs prévisionnels des écoles et établissements scolaires privés sous contrat

(Constat 2010 et prévisions pour la rentrée 2011)

	PREMIER DEGRÉ écoles		2nd Degré collèges-lycées		Post-Bac (CPGE – BTS)	
	2010	Écart 2011	2010	Ecart 2011	2010	Écart 2011
DORDOGNE	2 005	8	3 343	16	97	12
GIRONDE	12 289	105	20 539	254	617	-2
LANDES	2 384	-1	2 833	38	127	31
LOT-ET-GARONNE	2 792	-84	3 519	-118	64	8
PYRÉNÉES- ATLANTIQUES	12 586	52	15 391	-164	492	-19
<b>ACADÉMIE</b>	<b>32 056</b>	<b>80</b>	<b>45 625</b>	<b>26</b>	<b>1 397</b>	<b>30</b>

### Les personnels enseignants

	Enseignement public	Enseignement privé sous contrat
<b>Personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré</b>	15 106	1 700
<b>Personnels enseignants 2<sup>nd</sup> degré</b>	17 380	4 100
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>38 286</b>	

### Nombre d'établissements scolaires publics (rentrée 2011)

	écoles	collèges	lycées	LP	EREA(1)	TOTAL	SEGPA
DORDOGNE	458	38	10	8	1	515	11
GIRONDE	932	102	30	24	2	1 090	28
LANDES	349	35	7	8	1	400	5
LOT-ET-GARONNE	325	28	7	6	1	367	8
PYRÉNÉES- ATLANTIQUES	559	49	16	15	0	639	12
<b>ACADEMIE</b>	<b>2 623</b>	<b>252</b>	<b>70</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>3 011</b>	<b>64</b>

# La rentrée dans l'Académie : les chiffres

## Nombre d'établissements scolaires privés sous contrat (rentrée 2011)

	écoles	collèges	lycées	LP	TOTAL
DORDOGNE	16	8	3	3	<b>30</b>
GIRONDE	61	28	14	10	<b>113</b>
LANDES	19	7	2	3	<b>31</b>
LOT-ET-GARONNE	15	9	3	1	<b>28</b>
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	107	38	13	9	<b>167</b>
<b>ACADÉMIE</b>	<b>218</b>	<b>90</b>	<b>35</b>	<b>26</b>	<b>369</b>

## De bons résultats aux examens session 2011

Comme les années précédentes, l'académie de Bordeaux affiche de bons résultats aux examens se situant à chaque fois, au-dessus de la moyenne nationale.

	DNB	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	CAP		BEP		BTS	
					Prod	Serv	Prod	Serv	Prod	Serv
Dordogne	86,5 %	90,7 %	84,6 %	84,4 %	82,7 %	80,1 %	85,1 %	83,1 %	72,4 %	69,4 %
Gironde	86 %	86,4 %	83,3 %	85,1 %	82 %	84,8 %	83,4 %	78,5 %	77,5 %	72,1 %
Landes	87,4 %	92,7 %	91,4 %	86,8 %	85,8 %	90,1 %	84,7 %	86,6 %	75,3 %	79,5 %
Lot-et-Garonne	85,1 %	88,6 %	84 %	89 %	82 %	77,6 %	86,4 %	77,8 %	80 %	73,4 %
Pyrénées-Atlantiques	93 %	92,9 %	91,3 %	92,2 %	87,8 %	88,7 %	89,8 %	84,8 %	82,7 %	73,3 %
<b>ACADÉMIE</b>	<b>87,5 %</b>	<b>89 %</b>	<b>86,1 %</b>	<b>87 %</b>	<b>83,8 %</b>	<b>84,9 %</b>	<b>85,4 %</b>	<b>81,1 %</b>	<b>78,7 %</b>	<b>72,7 %</b>
France	83,3 %	88,2 %	81,6%	83,2 %						

## Les moyens d'enseignement

A la rentrée 2011, la répartition des moyens dans l'académie de Bordeaux se présente de la façon suivante :

	Postes
<b>Enseignants 1er degré</b>	- 64 postes
<b>Enseignants 2nd degré</b>	- 46 postes Transformation d'heures supplémentaires : + 375 postes occupés
<b>Encadrement</b>	+ 1 poste de personnel de direction
<b>Personnels administratifs et de santé</b>	Services académiques : - 18 postes Personnels de laboratoire : - 3 postes Personnels administratifs en CIO : - 3 postes Médecins : + 2 postes (1 médecin de prévention et 1 médecin scolaire)

## Les ouvertures de la rentrée 2011

### Les nouvelles formations professionnelles et technologiques

La liste complète des formations proposées à la rentrée 2011 se trouve sur le site internet <http://rechetab.ac-bordeaux.fr>.

Une **section internationale de russe** ouvre au **lycée Camille Jullian à Bordeaux** à la rentrée 2011.

### Les ouvertures de sections européennes

A l'occasion de cette rentrée l'académie se dotera de **16 nouvelles sections européennes**. Les sections européennes et orientales visent au renforcement linguistique, à l'apprentissage de disciplines variées dans une langue étrangère ainsi qu'à la préparation aux réalités d'un dialogue interculturel et international. Au total, **213 établissements proposeront à la rentrée 2011** une section européenne dans l'académie.

*(Voir en annexe la liste des établissements publics concernés par l'ouverture d'une section européenne)*

### Les ouvertures de sections sportives

Le sport est reconnu comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel, intellectuel. Il peut être source de plaisir et d'accomplissement personnel. Il représente une contribution originale à la formation du citoyen, en particulier au sein de l'association sportive des établissements. Les sections sportives scolaires rendent possible la pratique approfondie d'activités sportives dans un cadre scolaire et constituent un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes des jeunes.

A la rentrée scolaire 2011, l'académie de Bordeaux se dotera de **4 nouvelles sections sportives** dans les établissements publics dont :

- 2 sections football ;
- 1 section handball ;
- 1 section natation.

Au total **l'académie de Bordeaux compte 174 sections sportives** dans les établissements publics.

La section sportive scolaire a vocation à accueillir les élèves, filles et garçons, motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire. Elle fonctionne uniquement au sein d'un établissement du second degré (collège ou lycée). Elle permet à des élèves de suivre une scolarité normale et d'accéder à des performances sportives de niveau départemental, voire régional, ou le cas échéant d'aborder le haut niveau de pratique sportive.

*(Voir en annexe la liste des établissements publics concernés par l'ouverture d'une section sportive)*

### Les ouvertures de sections bilingues

L'académie de Bordeaux se dote cette année de **10 nouvelles sections Bilingues** dans les établissements.

Au total **l'académie compte 106 sections bilingues** dans les établissements publics.

Les classes bilingues sont des classes où les élèves apprennent deux langues vivantes à égalité dès la sixième. Elles sont destinées à **renforcer l'apprentissage de l'allemand** et de certaines langues plus rarement choisies dont :

- une **section bilingue russe** au collège Cassagnol à Bordeaux ;
- deux **sections bilingues arabe** au collège Noès à Pessac et au collège François Mitterrand à Pessac.

*(Voir en annexe la liste des établissements publics concernés par l'ouverture de bilingues)*

## **Consolider les savoirs fondamentaux à l'école et au collège**

- 1. La maîtrise du socle commun et la prévention de l'illettrisme, objectifs premiers de la scolarité obligatoire**
- 2. Une continuité CM2 – 6<sup>ème</sup> renforcée, vers l'Ecole du socle commun**
- 3. Le livret personnel de compétences**
- 4. L'instruction morale à l'école**

## 1. La maîtrise du socle commun et la prévention de l'illettrisme, objectifs premiers de la scolarité obligatoire

### Le socle commun de connaissances et de compétences

---

Introduit dans la loi en 2005, le **socle commun de connaissances et de compétences** présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Il représente l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

« Amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun dans les premier et second degrés » constitue le premier objectif de l'axe 1 du projet académique « Objectif 2015 » : « Assurer la réussite du parcours de tous les élèves ».

### Prévention de l'illettrisme

---

- La **maîtrise de la langue française**, à l'oral comme à l'écrit :
  - **dès l'école maternelle** :
    - appropriation du langage et découverte de l'écrit ;
    - enrichissement du lexique des élèves ;
    - familiarisation avec les textes...
  - **et tout au long de la scolarité au primaire** :
    - enseignement structuré de la grammaire et de l'orthographe ;
    - enseignement effectif de l'orthographe dès le cours préparatoire ;
    - lecture de textes intégraux du patrimoine littéraire (« Un livre pour l'été »)...

### Prévention de l'innumérisme

---

- La **maîtrise des éléments de base de mathématiques** :
  - place renforcée des automatismes de base en mathématiques ;
  - maîtrise du calcul et des ordres de grandeur ;
  - acquisition d'automatismes, facteurs essentiels de la réussite des élèves dans la résolution de problèmes ;
  - pratique quotidienne du calcul mental...

# Consolider les savoirs fondamentaux à l'école et au collège

Pour atteindre cet objectif, les enseignants disposent d'**outils efficaces** :

- **2 heures d'aide personnalisée** à l'école et l'**accompagnement personnalisé en classe de 6<sup>ème</sup>** mis en place cette année ;
- les **stages de remise à niveau pour les élèves de cours moyen** ;
- l'**accompagnement éducatif** implanté dans l'ensemble des collèges et largement organisé dans les écoles de l'éducation prioritaire ;
- les **programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)** : des PPRE passerelles facilitent le passage CM2-6<sup>ème</sup> pour les élèves qui ont besoin de soutien.

## Rappel : les compétences constitutives du socle commun

- ☞ maîtrise de la langue française ;
- ☞ pratique d'une langue vivante étrangère ;
- ☞ principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique ;
- ☞ maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- ☞ culture humaniste ;
- ☞ compétences sociales et civiques ;
- ☞ autonomie et initiative.

## 2. Une continuité CM2 – 6ème renforcée Vers l'Ecole du socle commun

### Création des commissions de liaison

---

Afin de favoriser la liaison école-collège, la rentrée 2011 voit la création de **commissions de liaison** destinées à assurer la **continuité de la prise en charge des élèves dès leur entrée au collège**.

Cette instance réunie de façon systématique avant la fin de l'année de CM2 **rassemble les enseignants de l'école et les enseignants de 6ème du collège**.

Ses travaux sont centrés sur la **continuité pédagogique, l'articulation des programmes et des apprentissages** ainsi que le **suivi des élèves en difficulté** à l'école élémentaire et qui feront l'objet d'une attention particulière au collège.

Les professeurs des écoles et les professeurs du collège pourront élaborer, dès la fin du CM2, des **programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) passerelles** qui définissent les objectifs d'apprentissage prioritaires et les modalités de poursuite des aides engagées dès le début de la 6<sup>ème</sup> pour les élèves qui en ont besoin.

### L'accompagnement personnalisé en 6ème

---

D'une durée de **2 heures hebdomadaires**, il a pour objectif d'**aider l'élève à devenir un collégien** :

- organisation du travail ;
- soutien et approfondissement ;
- **mises à niveau** (particulièrement en début d'année) assurées selon le cas par un professeur de 6ème, un professeur des écoles ou un enseignant spécialisé de SEGPA.

### Les stages de remise à niveau de CM2

---

Des sessions organisées fin août pourront avoir lieu, chaque fois que possible, dans le collège d'affectation de l'élève.

### L'expérimentation « Ecole du socle commun » dans l'académie

---

A la rentrée 2011, plusieurs sites fonctionneront en réseaux d'écoles et de collèges constitués autour du socle commun de connaissances et de compétences.

# Consolider les savoirs fondamentaux à l'école et au collège

Département	Site d'expérimentation « Ecole du socle commun »
Dordogne	Collège de Vergt
Gironde	19 réseaux de réussite scolaire sont engagés dans la construction d'un projet école-collège du socle sous l'autorité conjointe du principal du collège et de l'IEC de circonscription. Parmi eux, citons les collèges Blanqui, Léonard Lenoir, Jacques Ellul à Bordeaux, Jean Zay et Jean Jaurès à Cenon, Jean Aviotte à Guitres
Landes	Collège Jacques Prévert à Mimizan Nouveau collège de Biscarrosse Collège Lubet Barbon à Saint-Pierre-du-Mont Collège René Soubagné à Mugron Collège du Pays des Luys Amou Collège Langevin Wallon Tarnos
Lot-et-Garonne	Collège La Plaine de Lavardac
Pyrénées-Atlantiques	Collège de Laruns Collège de Bedous Collège de Tardets Collège de Saint-Etienne-de-Baïgorry Collège des Cordeliers à Oloron-Sainte-Marie Collège de Garlin

## 3. Le livret personnel de compétences

L'acquisition du socle commun est progressive. **Le livret personnel de compétences atteste l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire.**

Il permet la validation des connaissances et des compétences :

- à la fin du CE1 (palier 1) ;
- à la fin de l'école primaire (palier 2) ;
- à la fin de la scolarité obligatoire (le plus souvent en 3<sup>ème</sup>) (palier 3).

Le livret personnel de compétences a été mis en place au collège au cours de l'année scolaire dernière : pour la première fois, les compétences du socle commun ont été prises en compte lors de la session 2011 du diplôme national du brevet.

**Durant l'année scolaire 2011-2012, le livret personnel de compétences sera proposé aux écoles.** Cet outil permettra l'archivage et le transfert automatisé des informations relatives à la validation des compétences du socle, d'une école vers une autre et vers le collège.

## 4. L'instruction morale à l'école primaire

Une circulaire relative à l'instruction morale à l'école est publiée au BO du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Elle vise à souligner l'importance et la singularité de « l'instruction morale » réintroduite dans les programmes de 2008 sous l'appellation « instruction civique et morale ».

Concise et volontairement pratique, elle a pour objectif de donner aux professeurs des pistes et des outils pour mettre en œuvre très régulièrement cet enseignement.

L'objectif de l'instruction morale est ainsi défini : « aider chaque élève à édifier et renforcer sa conscience morale dans des situations concrètes et en référence aux valeurs communes à tout honnête homme ».

Elle passe par « un ensemble de maximes, de règles, et de principes, qui guident et doivent guider l'action de chacun ».

Le professeur ne saurait envisager de se substituer à la famille, encore moins d'imposer ses propres valeurs. Les principes de neutralité et de laïcité s'appliqueront avec vigilance dans tous les domaines.

Quatre grands domaines sont proposés aux enseignants, accompagnés d'une série de thèmes non hiérarchisés :

- **l'introduction aux notions de la morale** : le bien et le mal, le vrai et le faux, la sanction et la réparation, le respect des règles, le courage, la loyauté...
- **le respect de soi** : la dignité, l'honnêteté par rapport à soi-même, l'hygiène, le droit à l'intimité...
- **la vie sociale et le respect des personnes** : les droits et les devoirs, la liberté individuelle et ses limites, l'égalité (des sexes, des êtres humains), la politesse, la fraternité, la justice...
- **le respect des biens** : le respect du bien d'autrui, le respect du bien public.

## **2. Poursuivre la réforme du lycée**

- 1. Consolider la mise en place de la seconde**
- 2. La nouvelle classe de 1<sup>ère</sup> générale et technologique**
- 3. La classe Terminale professionnelle**
- 4. Des outils au service de la personnalisation**
- 5. L'autonomie et la responsabilisation des lycéens, une priorité renouvelée**
- 6. La culture au lycée**

## 1. Consolider la mise en place de la nouvelle classe de seconde

**Maintenir l'attention sur les dispositifs mis en place en classe de 2<sup>nde</sup> à la rentrée 2010 :**

### L'accompagnement personnalisé

---

Il permet de répondre de manière diversifiée aux besoins des élèves :

- 2 heures hebdomadaires ou 72 heures par année
- Intégré à l'emploi du temps des élèves
- Distinct des heures de cours traditionnelles
- Pris en charge par les enseignants
- Travail sur les compétences de base, remise à niveau, approfondissement, travaux interdisciplinaires, activités de découverte des métiers et formations...

Le bilan du dispositif au terme d'une année scolaire montre que les établissements privilégient prioritairement le soutien des élèves en difficulté.

Il convient donc de veiller à ce que l'approfondissement et l'aide à la construction du projet d'orientation ne soient pas laissés de côté.

### Le tutorat

---

Il a pour objectif d'offrir à chaque élève qui le souhaite la possibilité d'être guidé et conseillé tout au long de sa scolarité au lycée par un tuteur afin de prendre en main son parcours d'orientation.

Sa mise en place dans les lycées se poursuit à la rentrée 2011 et constitue l'un des points de vigilance particuliers de l'académie à la rentrée 2011.

### Les enseignements d'exploration

---

#### 👉 Objectifs principaux :

- faire découvrir des champs disciplinaires de connaissances et les méthodes associées ;
- informer sur les cursus possibles au cycle terminal comme dans le supérieur ;
- identifier les activités professionnelles auxquelles ces cursus peuvent conduire.

# Poursuivre la réforme du lycée

## 👉 Ils comprennent :

- **un enseignement obligatoire** d'économie au choix « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » ou « sciences économiques et sociales » ;
- **un enseignement au choix** : littérature et société, sciences de l'ingénieur, biotechnologies, santé et social, latin ou grec, LV3...

Les enseignements d'exploration ont pour vocation de permettre aux élèves de développer leur curiosité et d'éclairer leurs choix d'orientation. **Ils ne prédéterminent en rien la future orientation des lycéens en classe de 1<sup>ère</sup>.**

## Situation dans l'académie de Bordeaux :

A la rentrée 2011, au terme des procédures d'affectation, on constate une plus grande diversité des enseignements d'exploration choisis par les élèves.

**A noter** : le choix des élèves en direction des enseignements d'exploration de type technologique, scientifique et technique est en **augmentation de 9,20 %** : sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur, création et innovation technologique, santé et social et biotechnologies.

## Les vœux des élèves de l'académie de Bordeaux - année scolaire 2011-2012 :

- 33,6% des élèves ont opté pour l'enseignement « méthodes et pratiques scientifiques » ;
- 13,8% pour « littérature et société » ;
- 8,8% pour les « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » ;
- 8,6% pour une LV3 ;
- 8,1% pour les « sciences et laboratoire » ;
- 5,3% pour les « sciences de l'ingénieur » ;
- 1,6% pour « création et innovation technologique » ;
- 0,5% pour le grec ;
- 1,1 % pour le latin ;
- 1,5% pour « santé et social » ;
- 0,4% pour les « biotechnologies » ...

## 2. La nouvelle classe de 1<sup>ère</sup> générale et technologique

### 👉 Organisation des enseignements – les nouveautés :

#### Un rééquilibrage entre les séries et les voies :

---

L'orientation est au cœur des réformes conduites au lycée général et technologique. La mise en œuvre de ces réformes se poursuit :

- Rétablir l'équilibre entre les filières avec notamment un renforcement de la filière L et le développement des séries technologiques
  - L'examen des données de l'orientation dans l'académie est tout à fait satisfaisant. En termes de décisions d'orientation, on constate :
    - le nombre des élèves ayant choisi une orientation vers les séries STI2D, STI2A et STL progresse de 14 % à la rentrée 2011 ;
    - une augmentation de 0,75 % en faveur des orientations post seconde en 1<sup>ère</sup> L, soit 11,20 %.

L'organisation des enseignements permet une spécialisation progressive en classe de première :

- **Des enseignements communs et des enseignements spécifiques ;**
  - **un tronc commun élargi** entre les différentes séries générales pour **permettre un changement d'orientation** en cours ou en fin d'année
  - **des enseignements spécifiques par série** qui **permettent d'amorcer une spécialisation** qui sera plus fortement marquée en classe terminale dans la perspective d'études supérieures
- **Un accompagnement personnalisé de 2 heures/semaine** inclus dans l'emploi du temps et assuré par les enseignants
- **Des stages de remise à niveau**
- **Des stages passerelles**
- **Un tutorat proposé à tous les élèves dès la 2<sup>nde</sup>**
- **Des langues vivantes étudiées en groupes de compétences**

#### Les séries de la voie générale

---

- **série S** : une vocation scientifique clairement affirmée ;
- **série ES** : une formation centrée sur la vie économique et sociale et ses enjeux ;
- **série L** : elle est revalorisée et propose un enseignement centré sur des études littéraires renouvelées, plus en phase avec le monde moderne, notamment grâce à l'étude approfondie des

# Poursuivre la réforme du lycée

langues vivantes et de nouveaux contenus comme littératures étrangères en langues étrangères.

## Les séries de la voie technologique

---

### Les nouvelles séries :

**La série STI2D** (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable)

- Articulée autour d'un **tronc commun d'enseignements généraux** et d'un **enseignement technologique transversal**, commun à tous les élèves, la série STI2D assure une **formation polyvalente**.
- Elle permet également à chaque élève d'approfondir ses compétences en choisissant un des quatre **enseignements spécifiques** suivants :
  - **Architecture et construction** (confort, domotique, Haute Qualité Environnementale)
  - **Innovation technologique et éco-conception** (assistance au handicap, transports, équipements sportifs)
  - **Energies et environnement** (énergies renouvelables, développement durable)
  - **Systèmes d'information et numérique** (télécom, audiovisuel, imagerie médicale)
- **Un parcours d'excellence** vers le **métier d'ingénieur**, la série STI2D offre toujours un accès au **métier de technicien** (DUT, BTS, licence pro).
- **Le développement durable** est au cœur des enseignements dispensés dans cette série.

**La série STL** (sciences et technologies de laboratoire) :

Elle est articulée autour d'**enseignements scientifiques et technologiques communs**, la série STL permet à chaque élève d'approfondir ses connaissances dans un des deux domaines de son choix :

- **Biotechnologies**
- **Sciences physiques et chimiques en laboratoire**

**La série STI2A** (sciences et technologies du design et des arts appliqués)

**Une formation complète et équilibrée** entre :

- culture générale et artistique
- développement de la créativité personnelle
- connaissance et maîtrise de techniques d'expression et d'outils technologiques fondamentaux

## 3. La classe terminale professionnelle

La rentrée 2011 constitue la **dernière étape de la rénovation de la voie professionnelle** engagée à la rentrée 2009.

Pour la première fois, les élèves passeront le nouveau baccalauréat professionnel à la session 2011 après un cursus en 3 ans.

### Rappel

---

La voie professionnelle propose un enseignement concret en relation avec le monde professionnel et ses métiers. Elle a été **renovée pour élever le niveau de qualification des jeunes et pour limiter les sorties précoces du système éducatif**.

Après la troisième, les élèves préparent **un certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) en deux ans** ou un **baccalauréat professionnel en trois ans**.

Une certification intermédiaire, CAP ou BEP, permet de sécuriser le parcours des élèves en évitant les sorties sans qualification.

**La carte des formations**, en constante évolution, accompagne la rénovation pour garantir un meilleur équilibre entre les formations sur l'ensemble du territoire de l'académie.

**Un contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP)** entre l'Etat et la Région Aquitaine est actuellement en cours de finalisation.

## 4. Des outils au service de la personnalisation des apprentissages

- **Un accompagnement personnalisé de 2 heures/semaine** inclus dans l'emploi du temps et assuré par les enseignants avec pour objectifs :
  - d'aider les lycéens à **approfondir leurs connaissances** ;
  - de doter les élèves de **méthodes de travail** qui faciliteront leur transition vers l'enseignement supérieur ;
  - d'accompagner les lycéens dans leur **projet d'orientation ou de formation**.
  
- **Des stages de remise à niveau** sur recommandation du conseil de classe :
  - **Pour qui ?** Pour les **élèves volontaires** ;
  - **Pourquoi ?** **Consolider les connaissances et améliorer les méthodes de travail** de l'élève
  - **Quand ?** Durant l'année scolaire, hors temps d'enseignement, ou pendant les vacances scolaires.
  
- **Des stages passerelles** permettant :
  - de faciliter le **changement d'orientation** ;
  - en acquérant les connaissances nécessaires dans les matières de la série ou de la voie dans laquelle l'élève souhaite poursuivre ses études ;
  - **quand ?** Durant l'année scolaire, **hors temps d'enseignement, ou pendant les vacances scolaires**.
  
- **Un tutorat proposé à tous dès la 2<sup>nde</sup>** :
  - pour **accompagner l'élève dans son parcours de formation et d'orientation** ;
  - un tuteur unique (enseignant, documentaliste, CPE) suit l'élève de la 2<sup>nde</sup> à la terminale.
  
- **Des langues vivantes étudiées en groupes de compétences** :
  - Les horaires de LV1-LV2 sont globalisés ;
  - **Les groupes constitués peuvent être modifiés en cours d'année** en fonction des progrès de l'élève dans chacune des compétences linguistiques à l'oral comme à l'écrit ;
  - **Les horaires et les programmes de LV1 et 2 sont communs à toutes les séries de la voie générale**. Ceux des séries technologiques sont harmonisés.

## 5. Autonomie et responsabilisation des lycéens, une ambition renforcée

**La responsabilisation des lycéens est au cœur de la réforme du lycée** qui vise notamment à mieux préparer les élèves à la transition vers l'enseignement supérieur et la vie professionnelle.

Afin d'accompagner cet axe fort de la réforme, diverses dispositions ont été prises visant à favoriser un **apprentissage renforcé de la responsabilité** :

- les textes relatifs aux différentes formes d'expression des lycéens (journal du lycée, réunions, associations...) ont été modernisés ;
- les délégués lycéens bénéficient désormais d'une formation adéquate afin de mieux remplir leurs missions ;
- les engagements et le bénévolat sont valorisés et reconnus dans le livret de compétences expérimental...

### **Les instances de la vie lycéenne :**

---

**La mise en œuvre du volet « vie lycéenne » de la réforme du lycée se poursuit en 2011-2012 avec le renouvellement par moitié des Conseil de la vie lycéenne (CVL).**

Désormais désignés intégralement au suffrage direct, les CVL constituent des espaces de parole et de concertation qui favorisent le dialogue des élèves avec la communauté éducative dans son ensemble.

Le CVL doit désormais être consulté sur :

- les questions concrètes relatives aux conditions de vie des élèves (restauration, internat...)
- la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé
- les dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation (stages de remise à niveau, stages passerelles...)

Le CVL est obligatoirement consulté avant chaque séance du conseil d'administration, soit au moins 3 fois par an.

### **Abaissement de la majorité associative de 18 à 16 ans :**

---

La loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels du 28 juillet 2011 (article 45) instaure la **pré-majorité associative**.

Désormais, les jeunes français pourront créer et gérer leur association dès leur seizième anniversaire.

## 6. La culture au lycée

### La généralisation des partenariats avec les structures culturelles

---

- ☞ Pour développer l'accès à la culture, les partenariats entre les lycées et les établissements culturels sont généralisés.
- ☞ Ces partenariats et la mise à disposition d'une information culturelle mise à jour contribuent à une fréquentation accrue des lieux culturels par les lycéens.

### Le dispositif ciné-lycée

---

- ☞ Depuis la rentrée 2010, plus de 200 œuvres du patrimoine cinématographique sont mises gratuitement à disposition des lycées, contribuant ainsi à l'éducation à l'image et à la transmission d'une culture cinématographique commune. Les élèves peuvent découvrir le patrimoine cinématographique français et mondial.
- ☞ **Premier bilan : 75%** des lycées et des lycées professionnels de l'académie se sont connectés au moins une fois durant l'année scolaire 2010-2011.

### Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »

---

- ☞ Ce dispositif national permet aux enseignants de proposer des séances de cinéma sur le temps scolaire et de faire découvrir aux élèves des films patrimoniaux et contemporains.
- ☞ **Bilan 2010-2011 :**
  - 87 établissements participants
  - 13 260 élèves inscrits
  - 37 salles de cinéma partenaires

## **3. Renforcer les dispositifs au service de la réussite scolaire**

- 1. Le programme ECLAIR**
- 2. Les établissements de réinsertion scolaire (ERS)**
- 3. Les internats d'excellence**
- 4. La réforme des procédures disciplinaires au collège**
- 5. L'expérimentation « cours le matin, activités sportives et culturelles l'après midi »**

## 1. Le programme ECLAIR

(Ecole, Collège, Lycée, Ambition, Innovation, Réussite)

Le programme ECLAIR est au centre des politiques de l'Education nationale en faveur de l'égalité des chances. Il **promeut l'expérimentation à l'échelle de l'établissement et se caractérise par des innovations** dans les champs de la pédagogie, de la vie scolaire et des ressources humaines et des actions en faveur de la sécurité.

### Objectifs :

---

- ☞ améliorer le climat scolaire et faciliter la réussite de chacun
- ☞ favoriser l'égalité des chances
- ☞ renforcer la stabilité des équipes

Les **collèges** concernés s'organisent **en réseau avec les écoles élémentaires et maternelles** de leur secteur.

**A la rentrée 2011, l'académie de Bordeaux** comptera **3 collèges ECLAIR** répartis de la façon suivante :

- **collège Lapierre à Lormont** (33) en réseau avec 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires ;
- **collège Montaigne à Lormont** (33) en réseau avec 3 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires ;
- **collège Jean Monnet à Pau** (64) en réseau avec 3 écoles maternelles, 2 écoles primaires et 2 écoles élémentaires.

Au total, ces trois réseaux concerneront à la **rentrée 2011** plus de **2 700 enfants** de l'académie.

## 2. Les établissements de réussite scolaire

Les établissements de réussite scolaire (ERS) proposent une **scolarité aménagée** aux **collégiens les plus perturbateurs** pour lesquels les structures ordinaires ne sont pas efficaces.

Ils ont pour vocation d'accueillir aussi longtemps que nécessaire les élèves qui ont fait l'objet de multiples exclusions mais qui ne relèvent ni d'une prise en charge thérapeutique ni d'un placement dans le cadre pénal.

Les ERS fonctionnent sur la base d'un **partenariat étroit** entre l'Education nationale et, selon le site, les ministères de la Défense et de l'Intérieur, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), l'agence du service civique, les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) des conseils généraux, les collectivités territoriales, diverses associations...

### Dans l'académie de Bordeaux :

---

#### Courant septembre 2011 : ouverture d'un établissement de réinsertion scolaire en Pyrénées-Atlantiques :

- En partenariat avec la Fondation d'Auteuil Aquitaine
- Au sein de l'établissement Sainte Bernadette – Château de Gassion à Audaux (64)
- Personnels intervenant dans l'ERS :
  - o Un professeur coordonnateur ;
  - o Deux enseignants spécialisés dans l'aide personnalisée ;
  - o Un documentaliste qui assurera également le relais orientation du CIO ;
  - o Un ou deux volontaires du service civique ;
  - o Un éducateur scolaire confirmé ;
  - o Un éducateur de la PJJ ;
  - o Un membre de l'équipe mobile de sécurité de rattachement (lycée de Mourenx) pourra intervenir à la demande.
- Capacités d'accueil : 15 élèves
- Une commission d'affectation et de suivi est mise en place à partir de la rentrée de septembre.

## 3. Les internats d'excellence

### Un internat d'excellence : pour quoi faire ?

Dispositif stratégique pour la **cohésion sociale et l'égalité des chances**, l'internat d'excellence **offre des conditions de réussite favorable** à des collégiens, lycéens et étudiants motivés et volontaires qui ne bénéficient pas, dans leur quotidien, des conditions matérielles, éducatives ou d'environnement socioculturel nécessaires à leur épanouissement scolaire et personnel.

Réponse sociale et éducative au service de la réussite de tous les élèves, l'internat d'excellence accueille en priorité des élèves scolarisés en zone urbaine sensible ou en zone rurale isolée.

### Au sein de l'académie de Bordeaux, deux types d'internats d'excellence sont proposés :

- des places labellisées « internat d'excellence » au sein d'internats existants ;
- un internat d'excellence exclusivement dédié sur le site de Latresne (33) – Ouverture rentrée 2011.

### Les places labellisées internat d'excellence au sein d'internats existants :

- les **jeunes** inscrits se voient proposer un **projet personnalisé** :
  - soutien scolaire ;
  - travail par groupe de compétence ;
  - activités d'éveil de pratique artistique, culturelle, sportive ;
  - aide à la construction d'un projet d'orientation ;
  - accompagnement spécialisé en tant que de besoin...

ACADEMIE DE BORDEAUX - NOMBRE DE PLACES LABELLISEES INTERNAT D'EXCELLENCE			
	Année scolaire 2011-2012 *		
	Collège	Lycée	LP
Dordogne	26	16	
Gironde	10	33	2
Landes	6	6	8
Lot-et-Garonne	15	12	6
Pyrénées-Atlantiques	20 + 29 **	8	
<b>TOTAL</b>	<b>197</b> (public : 135 – privé/contrat : 62)		

\* Public et privé sous contrat

\*\* Places dans des structures collège/lycée du privé sous contrat

## L'internat d'excellence de Latresne : l'académie innove

---

En partenariat avec la Région Aquitaine, l'académie de Bordeaux ouvre à la rentrée 2011 sur le site de formation de Latresne (33) **le premier internat d'excellence de France dédié à la voie professionnelle**.

Cet établissement situé en périphérie de Bordeaux a vocation à accueillir des élèves motivés issus de toute l'académie et propose :

- 18 places réservées aux filles ;
- 36 places réservées aux garçons.

**Les élèves retenus seront scolarisés dans les lycées professionnels proches** (voir liste ci-après) et seront tous hébergés à Latresne où ils bénéficieront d'un projet éducatif ambitieux centré sur l'internat et l'accompagnement.

Comme pour les places libellées « internat d'excellence », la réussite d'un tel dispositif ne peut résulter que d'un **projet familial concerté avec l'élève**.

### Un projet pédagogique et éducatif innovant :

Le projet éducatif de l'internat de Latresne est basé sur **3 axes forts** :

- garantir la réussite scolaire pour tous les élèves hébergés et préparer leur insertion professionnelle ;
- prendre soin de l'individu dans un espace collectif et lui assurer de bonnes conditions de travail et de vie ;
- faire participer les élèves à la vie scolaire pour développer leur autonomie et leur engagement dans la vie sociale.

Un projet d'éducation artistique, scientifique et culturelle fort est mis en place ainsi qu'un projet d'activités physiques, sportives et artistiques.

### Critères d'éligibilité :

Les élèves doivent, en priorité, être issus des établissements relevant de l'éducation prioritaire et/ou des zones urbaines sensibles. Des places d'internat seront proposées aussi aux élèves issus du monde rural isolé.

### Profil du futur interne :

- élève motivé et volontaire :
  - o ayant un bon potentiel scolaire ;
  - o ayant un projet personnel et/ou professionnel ;
- élève boursier ou éligible à une bourse ;
- élève apte à vivre en collectivité.

## Les lycées professionnels (LP) fonctionnant en réseau avec l'internat d'excellence de Latresne :

- ☞ le LP / lycée des métiers Flora Tristan de Camblanes et Meynac : lycée de rattachement de l'internat ;
- ☞ le LP La Morlette à Cenon ;
- ☞ le LP Jacques Brel à Lormont ;
- ☞ le lycée polyvalent Les Iris à Lormont ;
- ☞ le LP Tregey à Bordeaux ;
- ☞ le LP Les Menuts à Bordeaux.

## 4. Réforme des procédures disciplinaires

### Les procédures disciplinaires réformées à la rentrée 2011

---

À la rentrée 2011, seront appliqués dans les établissements d'enseignement du second degré :

- l'**automaticité des procédures disciplinaires** quand :
  - ☞ l'élève est l'auteur de **violence verbale à l'égard d'un membre du personnel** de l'établissement ;
  - ☞ l'élève commet un **acte grave** à l'égard d'un membre du personnel ou d'un élève ;
  - ☞ l'élève est l'auteur de **violence physique** envers un membre du personnel de l'établissement : le chef d'établissement saisit le conseil de discipline
- le respect **de la procédure contradictoire** lorsque le chef d'établissement prononce seul une sanction sans saisine du conseil de discipline
- une nouvelle **échelle des sanctions**
  - ☞ l'avertissement
  - ☞ le blâme
  - ☞ **la mesure de responsabilisation**, exécutée dans l'établissement ou non, en dehors des heures d'enseignement, sans excéder vingt heures
  - ☞ **l'exclusion temporaire** de la classe, au cours de laquelle l'élève est accueilli dans l'établissement, qui ne peut **excéder huit jours**
  - ☞ l'exclusion temporaire de l'établissement, qui ne peut **excéder huit jours**
  - ☞ l'exclusion définitive de l'établissement

### La mesure de responsabilisation

La mesure de responsabilisation a pour objectif de **responsabiliser les élèves sur les conséquences de leurs actes**. Elle consiste en la **participation des élèves à des activités de solidarité, culturelles ou de formation** à des fins éducatives ou en l'exécution d'une tâche en dehors des heures d'enseignement. Ces activités peuvent être réalisées au sein :

- ☞ de l'établissement
- ☞ d'une association
- ☞ d'une collectivité territoriale
- ☞ d'un groupement rassemblant des personnes publiques
- ☞ d'une administration de l'État

La mesure de responsabilisation peut également être prononcée à titre de mesure alternative soit de l'exclusion temporaire de la classe, soit de l'exclusion temporaire de l'établissement.

## Limiter les exclusions

### L'exclusion temporaire de l'établissement de plus de huit jours est supprimée.

L'exclusion temporaire de la classe de huit jours maximum est ajoutée à l'échelle des sanctions, l'élève restant néanmoins accueilli dans l'établissement.

## L'instauration d'une commission éducative

---

Une commission éducative est instituée. Elle se substitue à la commission de vie scolaire avec un renforcement de son rôle. Le chef d'établissement la préside.

Elle **examine la situation d'un élève dont le comportement est inadapté** aux règles de vie dans l'établissement et favorise la recherche d'une réponse éducative.

Sa composition est arrêtée par le conseil d'administration.

**La procédure de modification des règlements intérieurs sera engagée dans chaque établissement** dès la rentrée 2011 afin :

- ☞ de fixer les règles de civilité et de comportement, plus particulièrement pour les collégiens
- ☞ d'apporter éventuellement des précisions concernant les notions de violences verbales et d'actes graves
- ☞ de rappeler la nouvelle échelle des sanctions qui entre en application dès la rentrée
- ☞ de prévoir les mesures de prévention et d'accompagnement
- ☞ de déterminer les modalités de mise en œuvre de la mesure de responsabilisation à l'extérieur de l'établissement
- ☞ d'arrêter la **composition de la commission éducative**

## 5. Expérimentation « Cours le matin, activités sportives et culturelles l'après-midi »

Dans le cadre de la réflexion nationale sur les rythmes scolaires, la rentrée 2010 a vu la mise en place de l'expérimentation « Cours le matin, Sport l'après-midi », touchant quelques 7 000 élèves au plan national.

Les classes expérimentales des collèges et des lycées participants fonctionnent sur un nombre d'heures de cours hebdomadaires identique à celui d'une classe traditionnelle. Seule la répartition des heures évolue :

- ☞ la matinée est consacrée aux cours
- ☞ l'après-midi est principalement consacrée à des activités sportives ou artistiques et culturelles

### La situation dans l'académie de Bordeaux :

---

Durant l'année scolaire 2001-2011, 10 établissements ont participé à l'expérimentation.

Dans le cadre de l'**extension du dispositif** annoncée par le ministre de l'éducation nationale le 26 mai dernier à Arcachon, deux collèges rejoignent l'expérimentation à la rentrée 2011, ce qui porte à **12 le nombre de collèges et lycées publics et privés** concernés :

Département	Etablissement *
Dordogne	Collège Arnault de Mareuil à Mareuil
Gironde	Collège Blanqui à Bordeaux Collège Edouard Vaillant à Bordeaux Collège Aliénor d'Aquitaine à Castillon-la-Bataille Collège Victor Louis à Talence (ouverture R 2011) Collège et lycée* Le Mirail à Bordeaux Lycée Alfred Kastler à Talence LP Charles Péguy à Eysines
Lot-et-Garonne	Collège Armand Fallières à Mezin Collège La Plaine à Lavardac (ouverture R 2011)
Pyrénées-Atlantiques	Collège Le Beau Rameau Betharram* à Lestelle-Betharram

\* Etablissement privé sous contrat

## L'exemple du collège Edouard Vaillant à Bordeaux

---

Collège en réseau de réussite scolaire avec le nombre de boursiers le plus élevé de Gironde, cet établissement de la zone nord de Bordeaux participe à l'expérimentation depuis la rentrée 2010.

A la rentrée 2011, l'expérimentation porte sur une classe de 5<sup>ème</sup>. Un travail de sensibilisation est conduit auprès de l'ensemble des 6<sup>ème</sup> afin de préparer, à la rentrée 2012, le passage à deux classes de 5<sup>ème</sup> expérimentales.

Les élèves sont répartis en trois groupes : les garçons pratiquant le football, les filles pratiquant le football et les élèves restants pratiquant d'autres activités sportives de découverte (BMX, streetskate sur les quais de Bordeaux, escalade en salle, beach-volley et surf, visite du centre de formation des Girondins de Bordeaux...) ainsi que diverses activités culturelles (visite du FRAC de Bordeaux, visite du musée des bassins à flot, visite de l'école du cirque, voyage à Sarlat...). La rentrée 2011 verra une montée en puissance des activités culturelles et artistiques.

Les rythmes scolaires sont aménagés de la façon suivante :

- ☞ matin : cours généraux
- ☞ 12h30 à 14h00 : pause déjeuner
- ☞ Après-midi : activités physiques, sportives, culturelles et accompagnement éducatif.

**Santé des élèves** : l'infirmière du collège est étroitement associée à l'expérimentation (suivi médical possible, bilan approfondi).

## Développer l'usage du numérique à l'Ecole

Le développement des usages du numérique dans les pratiques pédagogiques conduit depuis plus de 10 ans par l'éducation nationale représente **une véritable opportunité de développement de l'Ecole.**

Au-delà des apprentissages de base (savoir lire, écrire, compter), le cursus de l'élève s'est progressivement enrichi, incluant notamment le **développement de l'aptitude à rechercher, trier, traiter et organiser l'information avec un regard critique.**

**En partenariat étroit avec le Conseil régional, les Conseils généraux, les municipalités,** l'académie a conduit ces dernières années une politique volontariste en faveur du développement des nouvelles technologies et de leur mise à disposition des élèves, tant dans le premier degré qu'au collège ou au lycée.

Retenue dans le cadre du **plan pour le numérique à l'Ecole**, lancé par le ministère de l'Education nationale, l'académie de Bordeaux avec les partenaires du projet (Région, départements et nombreuses communes) propose des ressources numériques en direction des écoles et des établissements scolaires.

### Quelques exemples du dynamisme de l'académie

---

#### Les environnements numériques de travail (ENT)

- **L' ENT ARGOS**

Elaboré en collaboration avec le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général des Landes et la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, l'ENT ARGOS fonctionne dans l'ensemble des collèges et lycées publics de l'académie depuis 2007.

L'ENT ARGOS offre un accès individualisé et sécurisé à un ensemble de services numériques en ligne :

- des outils pour suivre les compétences des élèves : socle commun, B2i, niveau en langues...
- des outils de stockage et de partage des données permettant notamment la différenciation des activités et leur adaptation aux besoins des élèves

- **Vers un nouvel ENT**

Le CATICE travaille actuellement en collaboration étroite avec le Conseil Régional d'Aquitaine à l'élaboration d'un nouvel ENT destiné à être implanté dans les 153 lycées publics relevant du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Agriculture. Cet ENT comprendra des parties vie scolaire, des ressources pédagogiques, mais aussi un accès à des bouquets de contenus et des bases documentaires externes.

## Le numérique au service de l'enseignement des langues

### ● Ateliers médialangues

L'atelier médialangues (AML) est un espace dédié à l'enseignement des langues qui permet, grâce à un équipement numérique spécifique, **l'articulation d'activités langagières diversifiées mais regroupées dans le temps (une heure de cours) et dans l'espace** (une seule et même salle).

Grâce à un financement spécifique du Conseil régional d'Aquitaine, **55 lycées et 29 lycées professionnels** de l'académie de Bordeaux disposent déjà d'un atelier médialangues.

### ● Dispositifs mobiles pour l'enseignement des langues

Plusieurs dispositifs, **basés sur des mallettes d'appareils d'écoute et de visualisation individuels** sont expérimentés dans l'académie de Bordeaux. En classe, ils sont avant tout utilisés pour l'activité de **compréhension orale individuelle**. En activité de production orale, il y a une prise de distance de l'élève par rapport à sa propre production : l'élève réécoute son enregistrement, s'auto-corrige et reprend son enregistrement jusqu'à ce qu'il soit satisfait.

Hors de la classe, il peut poursuivre son travail en réécoutant les ressources étudiées et en transmettant sa production orale à son professeur :

- **iPods** : le dispositif est implanté dans 15 collèges de Gironde, un lycée de Gironde et 9 collèges du Lot-et-Garonne. La mallette ipod comprend un ordinateur (Mac) pour l'enseignant, 15 baladeurs enregistreurs audio, vidéo, photo et texte. Toutes les activités utilisant ces différents médias peuvent être envisagées en autonomie ou en collectif.
- **Archos** : 7 collèges de Dordogne et 1 lycée des Pyrénées-Atlantiques.
- **Valise de netbooks** : le dispositif est expérimenté dans 3 collèges du Lot-et-Garonne et 2 collèges de Dordogne. Il consiste en une valise constituée de 8 netbooks associés à 8 baladeurs mp3 et une borne wifi.

### ● Baladodiffusion

La mise à disposition d'un baladeur pour chaque élève vise des objectifs simples mais aussi efficaces que pertinents au moment d'apprendre une langue étrangère :

- ☞ Augmenter le temps de réception à l'oral tout en assurant la continuité pédagogique entre le travail fait en classe et celui proposé à la maison.
- ☞ Améliorer les capacités en compréhension orale, en exposant les élèves individuellement à la ressource.
- ☞ Augmenter le temps de production orale en offrant aux élèves la possibilité de s'enregistrer très régulièrement.
- ☞ Améliorer les capacités en expression orale, en offrant aux élèves la possibilité de se réécouter pour avoir une vision réflexive de leur production.

## Renforcement de la maîtrise de la langue française et lutte contre l'illettrisme

- **La mallette de lecture numérique**

Cet outil, constitué de **6 tablettes numériques et d'une borne wifi**, est actuellement expérimenté dans **6 collèges et 2 lycées** de l'académie. Il peut notamment être utilisé pour la lecture de livres avec annotation des pages, la lecture de la presse, la production rapide d'écrits, la recherche sur Internet, l'utilisation de logiciels en ligne...

En parallèle, le rectorat a développé en lien avec le CRDP un serveur de livres numériques ouverts à tous les établissements de l'académie.

### **L'exemple du collège de Podensac (33) :**

Durant la dernière année scolaire, cet établissement a développé un **projet autour de la création littéraire**. Un groupe d'élèves de 6<sup>ème</sup> et un écrivain de littérature de jeunesse (Elisabeth Brami) ont établi un dialogue par mail. Chaque mardi, l'auteur postait une partie de son roman en cours d'écriture (*La poubelle des larmes*), les élèves postaient leurs commentaires le jeudi suivant.

L'écrivain ajustait alors sa création et l'écriture de son roman en fonction des commentaires. Le texte envoyé à l'éditeur, les élèves ont pu suivre le processus de création éditoriale (mise en page, correction, création de couverture). Le roman terminé est désormais disponible au CDI du collège. Deux romans supplémentaires seront publiés dans les mois qui viennent.

## La scolarisation des élèves en situation de handicap

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que tout enfant handicapé est de droit un élève, acteur de ses apprentissages.

La scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire est une priorité.

Elle s'effectue soit dans une classe ordinaire, soit dans une classe ou une unité spécialisée créée dans une école, un collège, un lycée ou un lycée professionnel (CLIS ou ULIS).

Dans l'académie, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a doublé en 5 ans, alors que dans le même temps la population scolaire a augmenté de 1,4%.

Compte tenu de la nature et de la gravité de leur handicap, 53% des élèves bénéficient d'un accompagnement individuel ou collectif par un AVS ou un EVS.

### Un projet personnalisé de scolarisation pour chaque élève en situation de handicap

Le parcours scolaire de chaque élève handicapé fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarité (PPS). Ce projet tient compte des souhaits de l'enfant ou de l'adolescent et de ses parents ainsi que de l'évaluation de ses besoins. C'est sur la base de ce PPS que la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées se prononce sur l'orientation de l'élève ainsi que sur les éventuelles mesures d'accompagnement. Les préconisations dont le PPS est porteur se traduisent, si besoin, par différentes modalités de scolarisation. Le PPS fait l'objet de révisions régulières. Les ajustements nécessaires peuvent donner lieu à un changement d'orientation.

### Les Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS)

Les CLIS sont implantées dans des écoles élémentaires et exceptionnellement dans des écoles maternelles. Elles accueillent des enfants présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur qui reçoivent un enseignement adapté au sein de la CLIS et partagent certaines activités avec les autres écoliers.

Dans l'académie, à la rentrée 2010, 2 064 élèves étaient scolarisés en CLIS, soit 36% des élèves en situation de handicap scolarisés.

### Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

A la rentrée 2010, 919 élèves étaient scolarisés en ULIS. Cet effectif a doublé depuis 2006.

A la rentrée 2011, l'académie de Bordeaux comptera 113 ULIS réparties sur l'ensemble de son territoire.

☞ Rentrée 2011 : ouverture de 14 nouvelles ULIS à la rentrée 2011 :

- 6 en collège ;
- 7 en lycée professionnel ;

# Scolarisation des élèves en situation de handicap

- 1 en lycée général et technologique.

## La scolarisation des élèves en situation de handicap dans l'académie de Bordeaux

RENTREE 2010 : ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP SCOLARISES EN MILIEU ORDINAIRE*		
Type d'établissement	Effectifs élèves	Pourcentage
Maternelle	1 431	15,9 %
Elémentaire	4 302	47,7 %
Collège	1 780	19,7 %
SEGPA	782	8,7 %
LP	340	3,8 %
Lycée	200	2,2 %
EREA	155	1,7 %
Post bac et CNED	35	0,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 025</b>	<b>100 %</b>

*\*(enseignement public et privé sous contrat)*

RENTREE 2010 : LES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP SELON LE MODE DE SCOLARISATION		
	1er degré	2nd degré
Scolarisation individuelle en classe ordinaire	3 669	1 539
Scolarisation individuelle en enseignement adapté (EREA, SEGPA)		799
Scolarisation collective (CLIS, ULIS)	2 064	919

## Formation et accompagnement des enseignants de l'académie

### • Dans le premier degré

**Le Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (CAPA-SH)** est un examen professionnel ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires, ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat.

### Le CAPA-SH comporte plusieurs options :

- **Option A** : enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants.
- **Option B** : enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants.
- **Option C** : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave, ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant.
- **Option D** : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.
- **Option E** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique.

# Scolarisation des élèves en situation de handicap

- **Option F** : enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adaptés.
- **Option G** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

- **Dans le second degré**

## **Le Certificat Complémentaire pour l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés (2CA-SH)**

Cette formation prépare les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (professeurs de lycée, de LP et de collège) à exercer dans des situations très diverses correspondant aux différentes modalités de scolarisation proposées aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

### **Six options pour un même certificat :**

- **option A** : enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ;
- **option B** : enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ;
- **option C** : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;
- **option D** : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;
- **option F** : enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des EREA et des SEGPA.

**Au titre de 2011-2013**, l'académie de Bordeaux compte **22 enseignants de collège, de lycée ou de lycée professionnel en formation**.

### **Le plan académique de formation (PAF)**

Il s'adresse à tous les personnels de l'éducation nationale, quelle que soit leur fonction. Des offres de formation sur la scolarisation des élèves en situation de handicap y sont programmées chaque année en fonction des priorités nationales et académiques.

**Les stages mis en place dans les Zones d'Animation Pédagogique (ZAP) et les stages d'établissement** : organisés régulièrement, ils répondent à une logique du projet porté par un ou plusieurs établissements, en lien avec l'ensemble de l'équipe éducative.

### **Les stages Module d'Initiative Nationale (MIN)**

Ils sont ouverts à des enseignants déjà spécialisés souhaitant approfondir et actualiser leurs connaissances et compétences professionnels ou s'adapter à des situations particulières d'exercice.

**Diffusion d'un guide académique sur la scolarisation des élèves en situation de handicap** (en ligne sur le site du rectorat de Bordeaux : [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)) :

- Présentant les démarches et les partenariats possibles ;
- Donnant des informations sur les handicaps ;
- Indiquant des ressources et des outils pédagogiques.

## 1. Améliorer l'accueil et la formation des nouveaux enseignants

Depuis 2010, tous les enseignants sont recrutés au niveau master, sur la base de concours nationaux fondés sur des connaissances disciplinaires intégrant une dimension professionnelle. Cette nouvelle organisation de la formation et du recrutement des maîtres vise **3 objectifs** :

- ☞ **Mieux former** les enseignants **en élevant leur niveau de qualification**
- ☞ Construire à l'université de **véritables parcours d'insertion professionnelle**
- ☞ **Revaloriser les carrières** des enseignants

**« Une clé pour entrer dans le métier » - dispositif d'accompagnement des professeurs stagiaires à la rentrée 2011-2012 :**

---

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des professeurs stagiaires, les lauréats des concours enseignants et d'éducation 2011 prenant leurs fonctions à la rentrée se verront remettre une **clé USB** mettant à leur disposition un certain nombre de **ressources utiles** pour entrer dans le métier :

- textes réglementaires ;
- programmes d'enseignement ;
- ressources disciplinaires et transversales ;
- vidéos thématiques...

**Rentrée 2011 : l'académie de Bordeaux accueille ses professeurs et ses CPE stagiaires**

---

- **1<sup>er</sup> degré** : durant la semaine du 29 août au 2 septembre, les professeurs des écoles stagiaires sont **accueillis et préparés à la prise en main de la classe par l'inspecteur d'académie et les inspecteurs de l'éducation nationale** de leur département d'affectation.

- **2<sup>nd</sup> degré (professeurs et CPE stagiaires)** :

**Du 29 août au 2 septembre**, les **455 stagiaires** enseignants 2<sup>nd</sup> degré et CPE de l'académie sont réunis à Bordeaux pour une première prise de contact avec l'institution.

Lors de ces journées d'accueil préparées en **étroite collaboration** entre les membres de corps d'inspection et l'IUFM, l'accent est mis **sur la prise en main de la classe et la préparation des premiers cours** :

- ⇒ accueil par Monsieur le recteur ;
- ⇒ des réunions en groupes disciplinaires ou de spécialité ;
- ⇒ une présentation des missions et des responsabilités ;

⇒ la journée du 2 septembre est consacrée à la prérentrée : chaque stagiaire est accueilli sur son lieu d'affectation par le chef d'établissement. **Il travaille avec le tuteur qui l'accompagne tout au long de l'année scolaire.**

## **Masters en alternance : l'académie de Bordeaux innove**

---

A la rentrée 2011, **l'académie de Bordeaux met en place à titre expérimental 4 masters en alternance**. L'objectif est de **proposer une formation professionnelle de terrain** plus importante que celle dispensée dans le cadre d'un master « classique » tout en conservant une **formation disciplinaire de qualité**. Au total, ce sont **120 places** qui sont offertes aux étudiants au titre de la rentrée 2011.

Quelle que soit la spécialité choisie, l'étudiant effectue dans l'année un **service de 216 heures** allant progressivement d'un **stage d'observation et de pratique accompagnée** à un **enseignement en responsabilité** (prise en charge de stages de remise à niveau pendant les vacances, remplacement de professeurs absents...).

Les étudiants bénéficient du soutien d'un **maître de stage** qui les accueille dans ses classes pour les stages d'observation et de pratique accompagnée et qui les conseille pour les stages en responsabilité.

**Ce dispositif expérimental revêt également une dimension sociale** : les étudiants sont rémunérés à hauteur de **431,22 € nets par mois**. Cette rémunération est cumulable avec les diverses bourses et aides spécifiques auxquelles un étudiant peut prétendre.

Les étudiants sont recrutés par une **commission de sélection**.

## **Les 4 masters en alternance ouverts à la rentrée 2011 dans l'académie :**

- ☞ A l'université Bordeaux 1 : **master 1 spécialité « enseignement des mathématiques »** conduisant au professorat de mathématiques
- ☞ A l'université de Bordeaux 4 :
  - **master 2 spécialité « enseignement auprès des enfants »** conduisant au professorat des écoles
  - **master 1 et master 2 spécialité « enseignement auprès des adolescents engagés dans la voie technologique et professionnelle »** :
    - en Economie-Gestion et Sciences industrielles de l'ingénieur ;
    - en Lettres-Histoire, en Lettres-Anglais, en Lettres-Espagnol, en Biotechnologies et en Mathématiques-Sciences.

## 2. Le pacte de carrière

Le pacte de carrière initié à la rentrée 2010 et visant à revaloriser le métier d'enseignant est reconduit à la rentrée 2011.

Il repose sur deux catégories de mesures :

- ☞ une revalorisation financière
- ☞ un meilleur accompagnement des enseignants durant leur carrière

### La revalorisation financière :

---

- ☞ Première année d'exercice :
  - professeurs des écoles et professeurs certifiés : gain mensuel de 157 euros nets
  - professeurs agrégés : gain mensuel de 259 euros nets
- ☞ Enseignants en début de carrière ayant jusqu'à 7 années d'ancienneté : gain mensuel de 55 euros en moyenne

### Un meilleur accompagnement des enseignants durant leur carrière :

---

- **le droit individuel à la formation :**
  - ouvert à chaque enseignant comme à l'ensemble des agents de l'Etat
  - permet aux enseignants d'acquérir de nouvelles compétences, notamment dans la perspective d'une évolution professionnelle, d'un projet professionnel
- **les entretiens de carrière :**
  - **deux types d'entretiens :**
    - après 2 ans d'activité pour renforcer l'accompagnement individualisé des personnels en début de carrière
    - après 20 ans d'activité afin d'effectuer un bilan et le cas échéant d'aider les personnels dans leurs démarches de mobilité
- **renforcement de la médecine de prévention :**
  - une équipe de médecins de prévention renforcée en 2011 : **7 médecins de prévention** présents sur l'ensemble du territoire de l'académie
  - en cours d'expérimentation hors académie : un bilan de santé à 50 ans pour l'ensemble des personnels
- **création au rectorat de Bordeaux d'un service d'appui aux ressources humaines** rattaché directement au DRH et regroupant **5 missions** :
  - action sociale
  - correspondant handicap
  - accompagnement personnalisé des agents
  - conseil mobilité-carrière
  - bilans professionnels

## 3. Le nouveau cadre des élections professionnelles : vote par internet

La loi du 5 juillet 2010 sur le dialogue social prévoit notamment l'élection directe de tous les comités techniques, ministériel et de proximité, les commissions administratives paritaires.

A compter de l'année scolaire 2011-2012, les élections professionnelles organisées par l'éducation nationale et destinées à renouveler les représentants des personnels feront l'objet d'un vote électronique par internet.

Cette nouvelle disposition porte sur les instances suivantes :

- ☞ comités techniques ministériels ou de proximité ;
- ☞ commissions administratives paritaires nationales, académiques, départementales et locales ;
- ☞ commissions consultatives paritaires

**Les élections par Internet 2011-2012 – Du 13 octobre 10h00 au 20 octobre 2011 à 17h00**

- **Une période unique pour élire les représentants des personnels aux différentes instances.**
- **Tous les personnels de l'éducation nationale sont concernés** : titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé. Dans l'académie de Bordeaux, ceci représente près de 40 000 agents.
- **L'électeur a la possibilité de voter** :
  - à tout moment entre le 13 et le 20 octobre
  - où il veut, à partir d'un ordinateur connecté à internet : chez lui, sur son lieu de travail, dans les kiosques de vote dédiés dans les établissements...
- **Tous les documents de vote sont dématérialisés** (sauf la notice de vote et les listes électorales affichées par extraits sur les lieux de travail).

**Publication des résultats** et répartition des sièges : à partir du 21 octobre 2011 au soir sur le site du ministère de l'éducation nationale :

[www.education.gouv.fr/electionspro2011](http://www.education.gouv.fr/electionspro2011)

**Le dispositif de vote, sécurisé, est encadré par la Cnil.**

# Annexes

Listes des établissements concernés par l'ouverture d'une section européenne

Listes des établissements concernés par l'ouverture d'une section sportive

Listes des établissements concernés par l'ouverture de sections bilingues

Liste des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire